068-226800019-20081107-0000001755-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication: 14/11/2008

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de

Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

**N°** CP-2008-12-8-11

Séance du vendredi 7 novembre 2008



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES ANIMATIONS THEATRALES OU MUSICALES SCOLAIRES EN LANGUE REGIONALE (ALLEMAND ET DIALECTE ALSACIEN) DANS LES COLLEGES 2008-2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- - pour les collèges privés, l'aide globale de 5000 € sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28.
  - pour les collèges publics, cette participation globale de 28 750 € sera imputée sur le chapitre 65, nature 65737, enveloppe 20308, fonction 28.

*	autorise le Président à signer avec chaque établissement la convention de financement
	selon le modèle joint en annexe.

LE PRESIDENT

Adopté
voix contre
abstentions

Charles BUTTNER